



ID: 048-214800393-20230413-D_2023_056-DE



Délibération n° 2023 056

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents: Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés: Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Marie-José GUILLEMETTE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet: Décision modificative n°1 - budget lotissement La Plaine

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante sur le budget lotissement La Plaine ouvert par délibération du 15/12/2022:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
⇒ 6015achats terrains à aménager	1500.00 €
⇒ 6045 frais d'études	13500.00 €
⇒ 605travaux	
⇒ 608-043 frais accessoires	1 500.00 €
⇒ 71355-042. variation des en-cours	340 000.00 €
⇒ 66111intérêts	1 500.00 €
	356 500.00 €
RECETTES	
⇒ 71355-042. variation de en-cours	340 000.00 €
⇒ 7015vente de terrains aménagés	
⇒ 796-043 transferts de charges financières	
	356 500.00 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le 26/04/2023

Berger

ID: 048-214800393-20230413-D_2023_056-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u> ⇒ 3555-040terrains aménagés	. 340 000.00 €
RECETTES	
⇒ 3555-040 terrains aménagés	340 000.00 €
⇒ 1641 emprunt	<u>90 000.00</u> €
	430 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE et VOTE cette décision modificative en suréquilibre en fonction d'investissement.

La secrétaire de séance,	Le Maire,
Catherine BOUTIN	Philippe ROCHOUX
Roul	He City III